

SEANCE DU 8 MARS 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : **1^{er} Mars 2023**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le **10 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois le **8 MARS 2023 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, ZERBIB Délia

Messieurs : BODIN Serge BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents excusés : CURIEN Véronique, GASSE Ombeline, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, VASLIN Aurélie,

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2023/10

MISSION SPS (sécurité et protection de la santé) POUR LE PROJET DE MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE DE LA COUR DE L'ECOLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux du projet de mise en sécurité et accessibilité de la cour de l'école, la Commune doit missionner « un coordinateur Sécurité chantier et Protection de la Santé ».

Le Maire donne lecture des deux devis reçus.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, retient la proposition du Bureau SEBAT de Châtellerault, pour un montant hors taxes de 1 080 € et autorise le Maire à signer le devis et la convention correspondante.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 9 mars 2023
Béatrice FONTAINE
Maire